

BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS
DE SURVEILLANCE ET DES CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION (RH4)

Paris, le 12 juin 2026.

Section de gestion des personnels de surveillance

Dossier suivi par :

Pôle POSAD

DAP/SA/RH/RH4/POSAD-PS

posad-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires

Madame la directrice de l'école nationale d'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

Monsieur le chef de cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du service national du renseignement pénitentiaire

Madame la cheffe du bureau de soutien à l'administration centrale

OBJET : **Elaboration du tableau d'avancement pour l'accès au grade de major pénitentiaire –
filière expertise, 3^{ème} grade du corps d'encadrement et d'application du personnel de
surveillance de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2026.**

Références : - Décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 modifié relatif à l'avancement de grade
dans les corps des administrations de l'Etat ;
- Décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 modifié portant statut particulier
des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, notamment
ses articles 16-3° et 47.

Pages jointes : - Vivier des agents promouvables ;
- Modèle de mémoire de proposition.

Je vous informe du lancement du tableau d'avancement d'accès au grade de major pénitentiaire –
filière expertise au titre de l'année 2026.

Par dérogation aux dispositions prévues au 3° de l'article 16 et en application des dispositions prévues
au 3° de l'article 47 du décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 modifié, peuvent être promus au
grade de major pénitentiaire filière expertise par voie d'inscription au choix sur le tableau
d'avancement, **les brigadiers-chefs pénitentiaires expertise ayant atteint le 2^{ème} échelon,
qui comptent, au 31 décembre 2026, un an de services effectifs dans ce grade.**

Le nombre de promotions au grade de major pénitentiaire filière expertise pour cette voie au titre de l'année 2026 s'élève à **30** et **elles prendront effet au 1^{er} janvier 2026**.

Dans ce cadre, vos propositions d'avancement sont à transmettre à la section de la gestion des personnels de surveillance (DGAP/RH4) **au plus tard le 20 juillet 2026** à l'adresse structurelle suivante : posad-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr.

Le vivier des agents proposables pour le tableau d'avancement est joint à la présente note.

Vos propositions devront être accompagnées :

- de la liste globale par ordre de mérite des agents proposés par le directeur interrégional ;
- des mémoires de proposition établis par les chefs d'établissement (modèle joint) ;

Il vous est demandé d'attacher une attention particulière à la rédaction des mémoires. En effet, ils devront tenir compte de la manière de servir et des services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance. S'il s'avère nécessaire de départager des agents promouvables, il conviendra de donner priorité au fonctionnaire ayant la plus grande ancienneté au sein de l'administration pénitentiaire.

Les résultats de la présente campagne d'avancement seront publiés à compter du **28 août 2026**.

Pour précision, la promotion au grade de major pénitentiaire - filière expertise n'est soumise à aucune mobilité. Vous voudrez bien assurer à la présente note la plus large diffusion auprès des personnels de vos ressorts territoriaux.

Le bureau de la gestion des personnels et plus particulièrement la section de gestion des personnels de surveillance, restent à disposition pour toute information complémentaire.

Pour le sous-directeur des ressources
humaines et des relations sociales,
Par délégation,

Jeanne KRZYZANIAK

Adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des personnels de
surveillance et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales



Copie pour information :

- Bureau DAP/RH1
- Bureau DAP/RH3